

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
 0 Prise en charge : pec@mupras.com
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

120714

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 13249

Société :

Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ERRAJI Mohamed Amine

Date de naissance :

29/06/1995

Adresse :

46^{eme}, Rue 41, Haddouia 3, Etoile 2, Appart 2

Tél. : 06 87 85 64 92

Total des frais engagés : 400 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

/ /

Nom et prénom du malade :

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Cœfficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
				INP : [REDACTED]

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

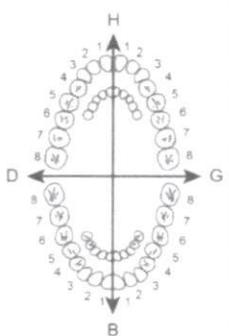
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
Dr. Aissaoui ALAMI MEDECIN DU GROUPE 252, Bd EL KHALIL Tunis 22526252 - 09 22 10 90	22/06/22	B 350	420 DTT

AUXILIAIRES MEDICAUX

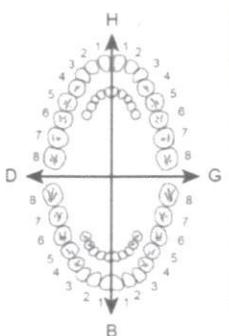
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Ordonnance Médicale

وصفة طبية

Casablanca, le :

22 - 6 - 22 . الدار البيضاء في :

Nom et Prénom :

ERRAJI Mohamed Amin.

✓ sign

D-diseases

المبز توابي

العلاج عن طريق صوان الأنف

الوخز بالإبر بالطريقة الكورية والبابانية

العلاج الطبيعي للتوقف عن التدخين

- Mesotherapie

- Auriculotherapie

- Acupuncture Koreenne et japonaise

- Therapie naturelle pour cesser de fumer

diplôme universitaire en nutrition

Diplôme Universitaire
en Nutrition

العلاج النفسي - علاج التقبل والإلتزام

Psychotherapie par ACT
(Thérapie d'accéptation
et d'engagement)

إدارة الضغوط النفسية
خبير في إدارة الضغوط من باريس
Gestion du Stress
Expert en Gestion du Stress - Paris

LABORATOIRE EL KHALI

Dr. Hoda OUALI ALAMI
MEDECIN BIOLOGISTE

252, Bd El Khalil, Hay
My Abdellah Ain Chock AI

Fix : 05 22 52 62 52 - 05 22 21 10 00

Dr. Hassan ATLAGH
Médecine Générale
1007 Av. 2 Mars Hay My Abdellah
Casablanca - Tél : 0522 871 872
E-mail : drhassan1963@gmail.com / www.asthme-reality.com



مختبر الخليل للتحاليل الطبية والبيولوجية

LABORATOIRE EL KHALIL D'Analyses Médicales et Biologiques

Biochimie - Bactériologie - Hématologie - Immunologie - Hormonologie - Oncologie - Parasitologie - Mycologie - Virologie - Spermologie

Dr. Hoda OUALI ALAMI

Médecin Biologiste
Diplômée de la Faculté de Médecine de Rabat

د. هدى الواي العلمي

INPE :



093061166

FACTURE N° : 2206220104

Casablanca le 22-06-2022

Mr Mohamed Amine ERRAJI

Demande N° 2206220104

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
	D-Dimères	B350	B

Total des **B** : 350

Total des **E** : 0.00

TOTAL DOSSIER : 420.00DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : **quatre cent vingt dirhams**

LABORATOIRE EL KHALIL
Dr. Hoda OUALI ALAMI
MEDECIN BIOLOGISTE
 252, Bd El Khalil, Hay
 My Abdellah Ain Chok - AI
 Fix : 05 22 52 62 52 - 05 22 21 10 90

252, Bd. EL KHALIL , Hay My Abdellah, Ain Chok, Casablanca- Tél : 0522526252 / FAX:
 0522211090

E-Mail : labo.elkhalil@gmail.com - Patente N : 34046060 - I.F.N : 15214903 - CNSS : 4204096

ICE : 001603906000091



مختبر الخليل للتحاليل الطبية والبيولوجية

LABORATOIRE EL KHALIL D'Analyses Médicales et Biologiques

Biochimie - Bactériologie - Hématologie - Immunologie - Hormonologie - Oncologie - Parasitologie - Mycologie - Virologie - Spermiologie

Dr. Hoda OUALI ALAMI

Médecin Biologiste
Diplômée de la Faculté de Médecine de Rabat

د. هدى الواي العلمي

Date du prélèvement : 22-06-2022
Code patient : 2205310128
Né(e) le : 22-06-1995 (27 ans)



Mr Mohamed Amine ERRAJI
Dossier N° : 2206220104
Prescripteur : Dr HASSAN ATLAGH

HEMOSTASE

D-DIMERES (2ème génération)
(Technique ELFA – VIDAS Biomérieux)

94 ng/ml

Interprétation:

- Si l'âge est inférieur à 50 ans, un résultat normal <500 ng/mL permet d'exclure une thrombose veineuse profonde et une embolie pulmonaire en association avec un score de probabilité clinique non élevée (faible ou moyenne)
- Si l'âge est supérieur à 50 ans, le seuil de positivité doit être adapté selon la formule suivante:
Seuil de D-dimères = âge x 10 pour une meilleure spécificité du test, sans diminution significative de sa sensibilité

Validé par :Dr Hoda OUALI ALAMI

LABORATOIRE EL KHALIL
Dr. Hoda OUALI ALAMI
MEDECIN BIOLOGISTE
252, Bd El Khalil Hay
My Abdellah Ain Chock - AI
Fix : 05 22 52 62 52 - 05 22 21 10 90